

## IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2021

### AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2022

Retrouvez cet avis  
sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

Pour vos démarches,  
pas besoin d'original :  
il suffit de fournir une  
photocopie, vérifiable sur  
[impots.gouv.fr/verifavis](http://impots.gouv.fr/verifavis)

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS

MME AUFRERE DE LA PREUGNE ISABELLE  
2 RUE DU CLOS DES ARRACHIS  
93100 MONTREUIL

#### Vos références

Numéro fiscal (C) : 3008026159131

Référence du document : 22 B4 5234786 60  
Adresse d'imposition au 01/01/2022 :  
2 RUE DU CLOS DES ARRACHIS  
93100 MONTREUIL

Numéro FIP 930 57 63 1310599789 4  
Numéro d'ordre : 1  
Date d'établissement : 15/06/2022

#### Somme qu'il vous reste à payer

0,00 €

You n'avez rien à payer au titre des revenus de 2021.

#### Vos contacts

 Par messagerie sécurisée  
dans votre espace particulier sur  
[impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

 Par téléphone  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 Sur place  
auprès de votre centre des finances publiques  
(horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique  
« Contact »)

\* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence :

Nombre de parts :

0

2.0

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

*Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R\* 190-1 et R\* 196-1 du livre des procédures fiscales).*

*Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour l'établir (article R\* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3<sup>e</sup> année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.*

*Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.*

*Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indû.*

# AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2022

Revenu brut global.....	0
Revenu imposable.....	0
Impôt sur les revenus soumis au barème <sup>14</sup>	0
Montant net de votre imposition.....	0

## IMPOT NET

Total de l'impôt sur le revenu net.....	0
---	---

## CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2021 :

### IMPOT SUR LE REVENU

Impôt sur le revenu 2021 dû <sup>53</sup> :	0
---	---

Au vu des éléments que vous avez déclarés,  
vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.

### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence <sup>25</sup> .....	0
--	---

### PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2022, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2023 est de :

	Déclar. 1 8166	Enfant(1)
Plafond total de 2020.....	0	0
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....	+ 4052	+ 0
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	+ 4114	+ 0
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+ 4114	+ 4114
Plafond calculé sur les revenus de 2021.....	= 12280	= 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2022.....		

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE			PERSONNES REÇUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES		
C	T					1		2.0



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
Impôt sur les revenus de 2020  
Avis d'impôt établi en 2021

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP PANTIN  
SAID LILAS-PRE SAINT-GERVAIS  
32 RUE DELIZY  
93694 PANTIN CEDEX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 11 75 776 636 384

Référence de l'avis : 21 93 A801267 01

Adresse d'imposition au 01/01/2021 :

7 AV DU BELVEDERE

93310 LE PRE ST GERVAIS

Numéro FIP : 930 03 28 5934399789 3

Numéro de rôle : 016

Date d'établissement : 22/07/2021

Date de mise en recouvrement : 31/07/2021

Identifiant service : 93019

0447-023489-0072-00



Somme qu'il vous reste à payer

0 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2020.

Vos contacts

Par messagerie sécurisée  
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#)

Par téléphone  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place  
auprès de votre centre des finances publiques  
(horaires sur [impots.gouv.fr](#), rubrique « Contact »)

SIP PANTIN  
SAID LILAS-PRE SAINT-GERVAIS  
32 RUE DELIZY  
93694 PANTIN CEDEX

Revenu fiscal de référence :

8 419

Nombre de parts :

1,00

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

\* (service gratuit + coût de l'appel)

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2021, de vos revenus 2020. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2020.

Pour communiquer vos coordonnées bancaires, rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#), rubrique « Mettre à jour vos coordonnées bancaires ». Cet espace permet l'actualisation rapide et sécurisée des renseignements vous concernant.